

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2025

AECMM - Bellegarde

Déroulement de l'ordre du jour

Point 1 – Ouverture de l'AGO 2025 (voir Annexe A) :

Jean DE SANCTIS, Président de l'Amicale des élus, accueille tous les participants. Il est 10 H 20, il déclare la présente assemblée ouverte.
Nombre de voix : 52 amicalistes présents, 7 amicalistes ont donné leur pouvoir et 43 amicalistes ont voté par correspondance.

Point 2 – Constitution du bureau :

Président de séance : Jean DE SANCTIS.
Secrétaire de séance : Jean Claude CATHALIFAUD
Assesseurs : Monique METIVIER et Félix GROBLICA

Point 3 – Présentation de l'ordre du jour : (voir Annexe B)

Le Président rappelle l'ordre du jour joint avec la convocation.

Point 4 – Approbation du Procès-verbal de l'AGO 2024.

Le Président rappelle que le projet du PV de l'AGO 2024 a été envoyé avec la convocation. Il demande si des modifications ou rajouts sont nécessaires.
Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Votes : abstention : 0, contre : 0, pour : 102.

Approbation du Procès-verbal de l'AGO 2024 à l'unanimité.

Point 5 – Rapport moral du président (voir Annexe C)

Le Président présente son rapport moral 2025 et son projet pour la continuité de l'amicale.

Point 6 – Rapport financier et comptes de la gestion 2024 (voir Annexe D) :

Le Président informe que le compte de résultat et le bilan 2024 ont été envoyés avec la convocation.
Le président précise qu'un exercice de simplification dans la transmission des documents et de la tenue de la comptabilité de l'association a été opéré en 2024 en accord avec le service comptable de la fédération.
Bernard CHABERT donne les explications nécessaires et rappelle que le résultat 2024 est positif de 1 977,59 € versus une perte de 14 482,22 € en 2023.
Le trésorier souligne les économies substantielles réalisées grâce au strict suivi de la trésorerie, à la gratuité des frais de gestion (précédemment facturés par la Fédération) et l'économie réalisée sur les dépenses & déplacements et repas hors A.G (1 conseil d'administration sur 2 est réalisé en distanciel)

Votes : Abstention : 0, contre : 0, pour : 46

Approbation du rapport financier et des comptes gestion 2024.

Point 7 – Rapport de la commission des comptes (Voir Annexe E) :

Michel LABIZE, Président de la commission de contrôle, nous donne lecture du compte rendu de la commission des comptes qu'il préside.

Point 8 – Montant de la cotisation pour 2026 :

Le trésorier nous propose de la passer à 27 €.
La cotisation augmente en partie pour couvrir l'augmentation du coût du colis de Noël.
Un adhérent demande s'il ne faudrait pas supprimer le colis de Noël.
Après consultation de l'assemblée, il est décidé de le maintenir.

Point 9 – Présentation du tableau de remboursement des frais au 04 mars 2025 (Annexe F)

Le président présente le tableau et spécifie que seule la prime de remboursement des frais de co-voiturage a changé en passant de 10 € à 15 € afin de promouvoir ce mode de transport.

Point 9 –Vote des résolutions 2025 (voir annexe G):

Le Président informe que le document des résolutions 2025 a été envoyé avec la convocation. Le tableau ci-dessous donne le résultat du vote des résolutions

RESOLUTION	POUR	ABSTENTION	CONTRE
1	102	0	0
2	102	0	0
3	102	0	0
4	101	1	0
5	100	1	1

Approbation des résolutions 2025 à la majorité.

Point 10 – Questions diverses :

10.1 Placement dans les cars.
- Pour des raisons de sécurité, les autocaristes nous demandent un listing exhaustif des personnes transportées.
De plus, le président spécifie que nous tenons compte des éventuelles gênes ou mal du transport que certains d'entre vous pourraient ressentir et adaptons le placement en fonction.

10.2 Cas du conjoint (e) en cas de décès de l'amicaliste élu (e)

- Le président nous informe que la demande a été évoquée en conseil d'administration. Il en est ressorti que :
- Pour se faire, la personne concernée doit en faire la demande expresse écrite au conseil d'administration.
- La durée de cette dérogation est limitée à deux années (au-delà de l'année du décès de notre adhérent)
- En cas d'acceptation par le conseil d'administration, la personne concernée paiera sa cotisation annuelle et s'acquittera du montant égal à celui de l'accompagnant pour chacune des sorties ou escapades choisies.

2025	Train des Cèvennes	21 juin	13 septembre	Du 15 au 20 octobre	?????
	Carcès - Var				
	Escapade en Corse				
	Visite à programmer				

Annexe A : Discours d'accueil du Président Assemblée Générale Ordinaire 2025 à BELLEGARDE

L'ensemble des administrateurs vous remercie pour votre présence.
Le Président nous donne lecture des messages de messieurs B. DALBIEZ et M. MASSON s'excusant pour leur absence et nous souhaitant une bonne assemblée générale.
Il est 10 H 15, le Président de l'A.G.O. ouvre la présente séance.

Annexe B : Ordre du jour A G O 2025

- Ouverture de l'A.G.O. 2025
- Constitution du bureau
- Approbation du Procès-Verbal de l'A.G.O. 2024 (CA du 30 avril 2024)
- Rapport Moral du Président
- Comptes de résultats et bilan 2024
- Rapport du Président de la commission de contrôle des comptes 2024
- Montant de la cotisation 2026
- Informations sur le tableau des frais de remboursement 2025
- Vote des résolutions 2025
- Questions diverses

Annexe C : Rapport moral du Président Assemblée Générale Ordinaire 2025 à BELLEGARDE

En préambule au rapport moral, le président remercie le conseil d'administration et la commission de contrôle pour le travail effectué lors de l'année 2024 et rappelle à l'assemblée que ce sont des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être des adhérents et souhaite par avance la bienvenue à NIVET Jean-Pierre qui s'est porté candidat au conseil d'administration.
Il mentionne également qu'actuellement, le conseil d'administration se compose de 7 membres au lieu des 10 requis (2 par secteur), 1 administrateur manquant sur le secteur Centre-Est, 1 sur le secteur du Var et 1 sur le secteur Centre-Ouest.
Le président présente un tableau retraçant l'évolution des adhésions depuis 2022 et constate une accélération de celles-ci en 2023 (16) et 2024 (28) pour atteindre 258 adhérents à fin 2024 et il signale que nous avons déjà enregistré 20 adhésions pour le premier trimestre 2025.
En regardant la répartition des adhérents par secteur, on constate un déficit d'adhérents sur les secteurs Est et Ouest. Il faudra donc porter notre effort sur ces secteurs pour 2025.
Le président souhaite rendre un hommage à 2 adhérents récemment décédés : Mr CHARVOZ Michel (caisse de Marseille Chartreux) et Mme BAUDUIN Eliane (caisse de Béziers Centre).
Concernant les sorties 2024, il ressort qu'elles ont eu du succès surtout l'escapade à Saint-Raphaël.
Pour 2025, le président informe l'assemblée que la sortie prévue à TTER le 14 juin est annulée et quelle sera remplacée par une sortie autour d'Anduze le 21 juin, les bulletins d'inscriptions seront envoyés dès que possible.
Pour l'escapade en Corse, initialement prévue du 3 au 6 octobre, elle est reportée du 15 au 20 octobre et sera assurée par le voyageur SABARDU ce qui a comme avantage d'inclure l'assurance annulation et rapatriement.

Dans un premier temps, Le programme a été envoyé aux adhérents pour savoir s'il y aurait suffisamment de personnes intéressées pour la maintenir ce qui est le cas.

Le président rappelle à l'assemblée que ceux qui n'ont toujours pas répondu le fasse rapidement pour lancer les inscriptions sachant que le nombre de places est limité à 48 places dont 6 en single.

Le président rappelle la nécessité de diversifier nos activités afin que le plus grand nombre d'adhérents y participe sans pour autant laisser sur le côté les participants actuels.

Un point particulier est fait par le président concernant la révision des statuts et du règlement intérieur. Il signale que l'objectif de cette révision est de les mettre à jour pour tenir compte de l'évolution des pratiques, de les simplifier en transférant certaines dispositions des statuts vers le règlement intérieur et, point principal suite à la limitation des mandats adoptés par le Crédit Mutuel, de permettre à des adhérents qui ne sont plus élus de leur caisse d'accéder au conseil d'administration ou à la commission de contrôle en plaçant cette possibilité aux adhérents n'excédant pas 75 ans.

Bien entendu, les projets de révision ont été envoyés avec la convocation à l'AGO et feront l'objet de discussions et du vote d'une résolution.

Avant de passer la parole au trésorier, l'assemblée a tenu à remercier Francis BEL pour sa grande contribution à la vie de l'amicale d'abord comme adhérent et ensuite comme vice-président de l'AECMM.

Le président remercie l'assemblée pour son attention et passe la parole au trésorier Bernard CHABERT.

Annexe D : Analyse et gestion 2024

CHARGES		2024		2023		PRODUITS		2024		2023	
Fournitures de bureau et repro	32,47	318,99				SUBVENTIONS	35 000,00				
Abonnement	158,30					D'EXPLOITATION					
Prestations comptables	0,00	2 500,00				Prestations comptables	2 500,00				
Assurances	1 008,57	1 202,18				Cotisations adhérents	6 600,00				6 125,00
Cadeaux	8 067,45	7 247,17				TRANSFERT CHARGES					
Déplacements RPAS hors A.G.	4 697,44	8 694,17				D'EXPLOITATION					
Cotisations	0,00	164,80									
Frais PTT	0,00	631,5									
Services bancaires	243,84	183,60									
Charges diverses de gestion	150,00	42,72									
Courante											
Rencontres décentralisées	54 873,28	64 844,25				PARTICIPATION DES ELUS	25 945,00				28 985,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	69 231,35	85 261,03				TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	70 045,00				70 110,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00				TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 163,94				722,81
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00				TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00				0,00
BENEFICE	1 977,59	0,00				PERTE					14 482,22
TOTAL GENERAL	71 208,94	85 261,03				TOTAL GENERAL	71 208,94				85 261,03

BILAN ACTIF						BILAN PASSIF					
Intitulé			2024	2023	Intitulé	2024			2023		
ACTIF IMMOBILISE						CAPITAUX PROPRES					
Parts sociales			150,00	152,45	Report à Nouveau	36 473,22			50 901,44		
					RESULTAT	1 977,59			-14 428,22		
TOTAL			150,00	152,45	TOTAL	38 450,81			36 473,22		
ACTIF CIRCULANT											
Compte sur livret			37 810,99	38 147,05	Charges à payer	0,00			2 500,00		
Compte courant			489,82	673,72	Produits Constatés d'Avance						
Charges Constatées d'Avance			38 300,81	38 820,77	TOTAL				2 500,00		
TOTAL			38 300,81	38 820,77	TOTAL PASSIF	38 450,81			38 973,22		

Annexe E : Rapport de la commission de contrôle des comptes

Rapport de la Commission de Contrôle des Comptes
Assemblée Générale 2025
Rapport général sur les comptes annuels 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes réunis le mardi 11 février 2025 à la Fédération du CMM à Marseille pour assurer notre mission de contrôle des comptes pour la gestion 2024.

1. Etaient présents :

- Michel Labize : Président de la Commission de contrôle des comptes de l'amicale ;
- Alban Viers : membre de la commission de contrôle des comptes (Denise Aude Collin excusée)
- Jean De Sanctis : Président de l'amicale

- Bernard Chabert : Trésorier de l'amicale ;

- Mathieu Teyssier : Responsable Comptabilité de la Fédération

- Audrey Machabert : en charge de la comptabilité de l'Amicale au sein du CMM

2. Les documents suivants ont été mis à notre disposition :

- Pièces comptables et financières 2024
- Grand livre des comptes 2024
- Bilan et compte de résultat 2024

Les diligences mises en œuvre nous permettent d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels 2024 ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association.

3. Vérification sur le constat du contrôle :

Dans le cadre de nos travaux nous avons également procédé aux vérifications spécifiques concernant le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires pour :

- Les pièces comptables
- L'affectation des dépenses et recettes
- L'affectation du résultat

Le traitement et le contrôle des opérations comptables sont conformes aux procédures et la présentation des comptes n'appelle pas de commentaire particulier.
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les documents mis à la disposition de l'Assemblée Générale sur la situation financière des comptes annuels.

Le Président de la Commission de contrôle

Michel Labize

Annexe F : Présentation du tableau du remboursement des frais au 04 mars 2025

Recapitulatif des remboursements de déplacement ou de frais pour les amicalistes et les membres du CA/CS	
Mise à jour au 04 MARS 2025	
Remboursement Forfaitaire du déplacement aux amicalistes lors des A.G.	Dans le cadre du déplacement effectif pour les Assemblées AGO, AGE le remboursement forfaitaire de 0,50 € au kilomètre est normalement prévu de la caisse ou l'adhérent est, ou a été élu jusqu'au lieu de l'A.G., sauf si l'amicale met un car à la disposition des participants. Dans ce cas, les participants ont l'obligation de prendre ce car et le remboursement forfaitaire sera compris de la caisse où l'adhérent est, ou a été élu au lieu de rendez-vous du car (le même calcul sera effectué pour ceux qui préfèrent prendre leur véhicule personnel).
	Si co-voiturage : un forfait de 16 € sera rajouté pour l'amicaliste prenant en charge d'autres amicalistes. Dans ce cas il faut impérativement inscrire le nom des personnes transportées sur la fiche de frais. Dans certains cas, comme lors du COVID-19, il peut être prévu une dérogation que seule une décision du C.A. peut entériner.
Indemnités de covoiturage sorties hors AGO/AGE	Une indemnité de 15€ sera accordée à l'amicaliste prenant en charge d'autres amicalistes lors de ces sorties
Frais remboursés aux Administrateurs lors des réunions	Hôtel 120,00 €
	Repas et boissons 35,00 €
	Idemnité kilométrique 0,50 €
	Si co-voiturage Un forfait de 16 € sera attribué au conducteur. Dans ce cas il faut impérativement inscrire le nom
Lors des activités : tous les administrateurs sont de simples amicalistes	
La fonction d'administrateur étant bénévole, les activités de recherche et de démarche d'une activité sont aussi bénévoles, aucun frais ne sera remboursé	

Annexe G : Les Résolutions 2025 - A.G.O. à BELLEGARDE

RESOLUTION N°1
L'Assemblée Générale de l'Amicale des Elus du CMM après avoir entendu le rapport d'activités en approuve les termes.

RESOLUTION N°2
L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier ainsi que le rapport de la Commission de contrôle en approuve les termes et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.
L'Assemblée Générale Ordinaire 2025 décide d'imputer au report à nouveau le résultat de l'exercice 2024 bénéficiaire de 1 977,59 €

RESOLUTION N°3
L'Assemblée Générale prend connaissance de la candidature de Mr NIVET Jean-Pierre au poste d'administrateur pour le secteur Centre-Est et le coopte sur un poste vacant du collège A jusqu'à l'élection de janvier 2029.

RESOLUTION N°4
Le montant de la cotisation 2026 est porté à 27 € pour 2026 et sera prélevé fin janvier 2026.

RESOLUTION N°5
Proposition de révision des statuts et du Règlement Intérieur.

RESOLUTION N°5
L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée Générale 2025 pour faire les dépôts et les publications prévues par la loi.